

Quelles politiques pour *favoriser* *l'évolution* de la société *vers la sobriété ?*

RAPPORTEUR
Albert Ritzenthaler

2023-001
NOR : CESL1100001X
Mercredi 11 janvier 2023

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 11 janvier 2023

Quelles politiques pour *favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?*

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Environnement

Rapporteur :
Albert Ritzenthaler

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 20 septembre 2022 en application de l'article 10 du Règlement intérieur. Le bureau a confié à la commission Environnement, la préparation d'un avis *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* La commission Environnement présidée par M. Sylvain Boucherand, a désigné M. Albert Ritzenthaler comme rapporteur.

synthèse

Pour le CESE, la sobriété est un vecteur indispensable pour atteindre les objectifs environnementaux de notre pays. Ne pas dépasser les 2 °C d'augmentation globale de la température implique d'émettre au maximum 2 tonnes par personne et par an d'ici 2050. Or, à ce jour, l'empreinte carbone annuelle moyenne est estimée à 10 tonnes, avec une forte disparité : 50 % de la population a une empreinte inférieure à 5 tonnes et 10 % une empreinte supérieure à 25 tonnes. Pour l'artificialisation des sols, l'objectif est de diviser par deux la consommation totale observée d'ici 2030 pour parvenir au Zéro artificialisation nette en 2050. Les menaces contre la biodiversité sont aussi considérables. La lutte contre le changement climatique comme contre l'érosion de la biodiversité doit s'intégrer dans les limites planétaires. Il y a urgence à agir. L'évolution de nos modes de vie vers une sobriété choisie, possible et désirable est vitale.

En France, le terme de sobriété peut renvoyer à la notion de manque, de restriction ou de modération. Le terme de « *sufficiency* », plus positif, employé dans les pays anglo-saxons et au niveau international, se rapproche de l'idée de satiété, de quantité suffisante pour tout le monde, qui implique une idée de partage, de réponse aux besoins et de justice. Le CESE retient la définition suivante de la sobriété : « un ensemble de mesures, d'organisations collectives et de pratiques du quotidien qui évitent et réduisent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en assurant le bien-être pour tous dans les limites planétaires ». En matière d'énergie, la sobriété se distingue de l'efficacité, qui fait référence à l'optimisation de la consommation d'énergie pour obtenir le même service.

La notion de sobriété interroge nos modes de vie collectifs et individuels, *a fortiori* pour les personnes en situation de pauvreté et/ou de précarité, aux modes de vie parmi les moins polluants, à qui il n'appartient pas en priorité de faire les efforts de sobriété et qui pourtant subissent les conséquences des changements à venir. Le débat renvoie donc à la question des inégalités, de la justice sociale et de la juste allocation des efforts à accomplir. La sobriété juste appelle aussi à s'interroger sur les offres et alternatives possibles aux consommations existantes. La réflexion du CESE a porté sur les conditions de la sobriété, proposant d'inscrire la sobriété comme condition d'une société du « bien-être » plutôt que dans une société du « toujours plus ».

L'avis a été l'occasion de recueillir sur une plate-forme en ligne la contribution de 5 200 personnes et d'organiser un atelier de convergences réunissant près de quarante d'entre elles, qui ont défini des principes d'action pris en compte et identifiés dans l'avis. Autre point d'appui, les propositions avancées par plusieurs instances, organismes publics, privés et associations, parmi lesquels le CESE, ont souligné la nécessité d'actions pour la sobriété. L'avis en rappelle un certain nombre en matière d'urbanisme, de transports, de logement, d'alimentation et de consommation.

Les Trente Glorieuses ont contribué à structurer la société autour de valeurs économiques et sociales d'abondance. Y concourent des politiques publiques encourageant des niveaux élevés de production et de consommation, le crédit à la consommation, les indicateurs de niveaux de vie, qui indexent le bien-être des ménages sur le bien-être matériel, ainsi que des arguments marketing qui alimentent en permanence cette consommation.

Cette référence à une société d'abondance où l'accroissement de la production serait illimité se heurte toutefois à des critiques croissantes, favorisant la prise de conscience des limites de la planète et de la gravité des dommages causés à l'environnement par une exploitation excessive et non durable des ressources. Telle qu'elle est parfois présentée, la démarche de sobriété comporte un risque de faire peser la responsabilité sur la seule demande. Pour le CESE, offre et demande sont liées et il faut se garder de laisser, du côté de l'offre, une totale liberté de rendre disponibles tous les biens possibles en enjoignant en même temps à la clientèle potentielle de ne pas les acheter.

Plusieurs débats ou controverses sont prégnants en matière de sobriété : face aux potentielles pénuries d'énergie à court terme, en lien avec l'invasion de l'Ukraine, l'impératif est-il de garantir la disponibilité de l'énergie en promouvant des solutions qui s'imposent dans l'immédiat, quitte à s'affranchir des objectifs de décarbonation et des engagements de la France en la matière, ou la gestion de la crise actuelle est-elle une opportunité pour engager la transition par des politiques publiques volontaristes ? La consommation étant un levier pour orienter la production en prix, volume et qualité, la liberté individuelle associée au civisme pour les nombreuses personnes qui le peuvent peut-elle transformer les modes de vie, ou cette approche ignore-t-elle la situation des plus pauvres et les inégalités qui concernent une partie de la population (jeunes, femmes, etc.), au risque de culpabiliser les personnes qui ne s'y engagent pas ? La sobriété peut-elle être conçue seulement comme un passage obligé pour gérer un moment de crise que la technologie n'a pas encore résolu, ou l'espérance technophile est-elle trop forte du fait de la forte consommation de ressources naturelles et d'atteintes à la biodiversité qu'elle engendre, ou bien les « low

tech », technologies sobres et résilientes, peuvent-elles réconcilier la sobriété avec la technologie ? Notre modèle économique peut-il nous permettre d'atteindre les objectifs de neutralité carbone, et si oui par quel chemin et à quel rythme au regard de l'urgence, ou y a-t-il nécessité de changer de modèle et quelle place pour la concurrence et le libre-échange en Europe et dans une économie mondialisée ?

Le CESE considère que rendre par la sobriété nos vies soutenables par rapport aux limites planétaires nécessite une forte implication des personnes, des organisations, des structures, des décideurs (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques, et organisations professionnelles, associations, mais aussi initiatives et démarches citoyennes) tout en veillant particulièrement à rétablir l'équité et la justice sociale dans l'accès aux biens et services. Les attentes exprimées sont fortes. Des politiques publiques volontaristes nationales et territoriales s'imposent et supposent des politiques plus larges, comme celles de l'Union européenne, qui ambitionne d'influencer au-delà de ses frontières, pour que les changements aient un impact global positif.

Pour le CESE, la sobriété doit être prise en compte dans toutes les politiques économiques sociales et environnementales, à tous les niveaux de décision. Sensibiliser, informer, éduquer et former tout au long de la vie l'ensemble des acteurs, ainsi

qu'améliorer la lisibilité, la transparence et l'accessibilité de l'information à toutes et tous sur la nature des défis à relever et la place que peut y prendre la sobriété sont une nécessité pour en assurer la réussite. C'est pourquoi le CESE formule sur les conditions de la sobriété un ensemble de préconisations articulées en cinq axes.

AXE 1 - GARANTIR UNE SOBRIÉTÉ JUSTE

PRÉCONISATION #1

Prendre en compte et agir contre les inégalités sociales et de genre dans la conception des politiques de sobriété et dans les mesures visant à les faire connaître, afin de s'adresser aux différents publics dans leur diversité, en associant les personnes en situations de pauvreté.

PRÉCONISATION #2


Engager une réforme de la fiscalité appliquée à la consommation, au carbone, intégrant les principes de progressivité et de redistribution, visant la limitation de l'empreinte carbone, et notamment celle des produits importés. Assurer la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et son déploiement, visant à la limitation de l'empreinte carbone.

AXE 2 - PROMOUVOIR UNE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA SOBRIÉTÉ

PRÉCONISATION #3

Organiser un débat national visant à définir les critères de répartition des efforts.


PRÉCONISATION #4

 (En partie issue de l'atelier participatif)
Mettre en place un dispositif pérenne de participation des habitantes/habitants et autres parties prenantes (acteurs économiques locaux...) via les instances territoriales existantes (CESER, CODEV, comités de quartier) afin d'assurer le partage et la diffusion des propositions et permettre la co-construction des décisions relatives aux politiques de sobriété et la participation à leur évaluation.

PRÉCONISATION #5

Prévoir au niveau régional un accompagnement des collectivités dans leurs projets de sensibilisation aux problématiques en lien avec la sobriété (montée en compétences, conseil, etc.) et une coordination entre les collectivités, les services régionaux et le monde éducatif notamment.

PRÉCONISATION #6

 (En partie issue de l'atelier participatif)
Contrôler et évaluer l'efficacité des mesures contribuant à la sobriété tout en garantissant une indépendance du contrôle (régulateur, tiers vérificateur) et une reddition de comptes. Conformément au RAEF, engager un processus pour rendre réellement opérationnel l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB et s'en servir systématiquement dans l'élaboration des lois et dans l'évaluation des politiques publiques.

AXE 3 - AGIR SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

PRÉCONISATION #7

Faire inscrire la sobriété dans les politiques et la législation européennes : promouvoir une coordination et les ajustements nécessaires des politiques structurantes vis-à-vis des enjeux de sobriété (commerce, agriculture, industrie, transports, recherche, développement et innovation, énergie-climat...) notamment au travers des prismes du marché intérieur, du droit de la concurrence et des traités de libre-échange.

PRÉCONISATION #8

Programmer les évolutions, moyens et mesures, visant à former et à accompagner les entreprises vers la sobriété, dans le cadre d'un dialogue multipartite interbranche, au niveau national comme au niveau territorial.


PRÉCONISATION #9

Impliquer toutes les parties prenantes dans les entreprises et les administrations en privilégiant un dialogue social de proximité, en renforçant les moyens en temps, en expertise et en formation, en cohérence avec la loi climat et résilience, de l'ensemble des acteurs de l'entreprise à tous les échelons de gouvernance et des instances représentatives du personnel (IRP) sur les conséquences environnementales des décisions de l'entreprise vers plus de sobriété et en s'appuyant sur la RSE/RSO.


PRÉCONISATION #10

Développer des outils au sein des entreprises : pour inciter au suivi de critères non financiers dans les PME, utiliser des référentiels stabilisés aux critères simples et vérifiables afin de mieux évaluer les activités selon leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ; dans l'objectif de mettre en oeuvre une comptabilité environnementale, prendre en compte la sobriété dans les rapports d'activité et intégrer la sobriété dans les critères d'attribution sur les aides aux entreprises relatives à la transition écologique en tenant compte de la taille de celles-ci.

PRÉCONISATION #11

 (En partie issue de l'atelier participatif)
Adopter, renforcer et évaluer les démarches de sobriété (éviter et réduction de la demande, normalisation, éco-conception, relocalisations, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, location, réparabilité, réemploi, circuits courts, pilotage numérique, ...). Intégrer pleinement toutes les composantes de la chaîne de valeur dans la politique de sobriété, dont la logistique et le numérique.

PRÉCONISATION #12

 (En partie issue de l'atelier participatif)
Pour infléchir l'évolution des modes de consommation, le CESE :

- appelle à promouvoir l'information sur la sobriété ;
- réitère sa recommandation de mettre en place un affichage environnemental à deux niveaux afin de toucher l'ensemble de la population : une information agrégée à lecture rapide, par exemple sous forme d'une note, avec un accès à des informations détaillées expliquant l'attribution de cette note ;
- appelle à renforcer la régulation de la publicité, qui doit aussi prendre en compte la sobriété, en encourageant une démarche de certification.

AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE

LA SOBRIÉTÉ DANS LE TEMPS

ET DANS L'ESPACE



PRÉCONISATION #13

Inscrire la sobriété au coeur de la planification écologique aux échelles nationale et locales, en fixant une trajectoire et des points d'étapes chiffrés par secteur et en prévoyant un accompagnement des acteurs publics, privés et associatifs. Cela suppose d'inclure la dimension « sobriété » dans toutes les stratégies et documents de planification, dans les budgets, mais aussi dans les compétences des structures existantes ou à créer, au service du déploiement des politiques (agences, etc.).

PRÉCONISATION #14

Dans les Outre-mer, organiser dans chacun des DROM et proposer dans chacun des territoires ultra-marins l'organisation de groupes de travail (entre État, collectivité, organisations de la société civile, entreprises, organisations professionnelles et associations) afin de définir des plans territoriaux de « sobriété », propres à chacune des onze collectivités ultra-marines, selon son statut, ses compétences et spécificités.

PRÉCONISATION #15

 (En partie issue de l'atelier participatif)
 Assurer d'une part, l'information de toutes et tous sur les mesures d'interdiction et de restriction (mobilité automobile et urbanisme/logement en particulier) et d'autre part, l'accès pour toutes et tous (particuliers, professionnels) aux alternatives, qu'elles soient structurées par les pouvoirs publics (ex. transports en commun, financement de l'isolation des bâtiments, renaturation des villes, aides aux mobilités actives et alternatives aux véhicules thermiques) et/ou mises en place par des initiatives privées ou citoyennes (ex. co-voiturage, tiers-lieux, jardins partagés), notamment *via* un guichet unique et un service d'accompagnement personnalisé aux solutions de sobriété.



PRÉCONISATION #16

Inciter les parties prenantes à négocier des accords sur l'organisation du travail, dont le temps de travail, le télétravail, les plans de mobilités et en prenant en compte l'expertise issue des bureaux des temps, dans le cadre du dialogue social au niveau pertinent.



AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE LA SOBRIÉTÉ

DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE



PRÉCONISATION #17

 (En partie issue de l'atelier participatif)
 Inscrire la sobriété comme référence culturelle dans la communication institutionnelle et l'exemplarité comme impératif dans la durée pour l'État et les collectivités territoriales en valorisant les bonnes pratiques.

PRÉCONISATION #18

 (En partie issue de l'atelier participatif)
 Élaborer et porter un message positif sur la sobriété, orienté vers le mieux-vivre en accompagnant les changements de mode de vie. Développer un imaginaire souhaitable de la sobriété et encourager sa mise en oeuvre concrète, en prévoyant le financement d'une offre culturelle intégrant les enjeux climatiques.

PRÉCONISATION #19

 (En partie issue de l'atelier participatif)
 Reconnaître et conforter le rôle et l'apport des initiatives citoyennes et associatives pour mettre en place des actions de sobriété et favoriser leur diffusion : créer et soutenir des projets de sobriété territoriaux, avec des espaces non lucratifs ou à lucrativité limitée d'échanges, de création de liens sociaux et d'éducation populaire. Valoriser les initiatives au caractère exemplaire en les inaugurant, en les finançant mieux et en mettant en place des modes de contractualisation adaptés à leurs spécificités.

Dernières publications du Conseil économique, *social et environnemental*



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ceese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230001-000123 - Dépôt légal : janvier 2023 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41123-0001

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167376-2



9 782111 673762